

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/149 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE 2017 ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET LA LIGUE CORSE D'ECHECS

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le premier juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à M. TOMA Jean
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme COMBETTE Christelle
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SANTINI Ange à M. MONDOLONI Jean-Martin

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Maria, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, STEFANI Michel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** la délibération n° 16/053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2017-48 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 30 mai 2017,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention cadre annuelle 2017, ainsi que tout acte d'exécution (convention, arrêté, avenant), liant la Collectivité Territoriale de Corse et la Ligue Corse d'Echecs.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} juin 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES



**CONVENTION-CADRE ANNUELLE 2017
ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ET LA LIGUE CORSE D'ECHECS**

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

La pratique des échecs en Corse a connu un essor considérable ces dix dernières années. Le territoire insulaire est devenu en peu de temps un exemple international dans lequel on trouve le plus grand nombre de licenciés et de compétition en proportion à la population.

La Ligue Corse d'Echecs s'est appuyée sur trois axes pour permettre ce développement :

- Le choix stratégique du développement de masse ;
- L'unité territoriale d'action ;
- La création de 16 postes de formateurs.

La Ligue organise chaque année plus de 600 tournois dont 5 évènements de portée internationale. Depuis sa création en 1997, le nombre de ses licenciés est passé d'une centaine à plus de 7 900 cette année. Les objectifs de la ligue sont donc maintenus :

- Poursuivre l'élargissement de la base, en particulier l'action de 16 formateurs salariés permanents et une dizaine de vacataires. La généralisation de l'enseignement échiquéen, notamment en milieu scolaire, a concerné ses 15 dernières années plus de 40 000 jeunes insulaires ;
- Renforcer l'encadrement de l'élite dans la mesure où environ 50 joueurs ont un niveau international.

La Collectivité territoriale de Corse a fortement soutenu les actions portées par la ligue à travers un conventionnement pluriannuel sur la période 2011/2013 avec un montant de subvention de 239 000 € par an. De plus, certaines opérations ont été financées hors convention, comme le Tournoi Européen des Jeunes par l'intermédiaire des crédits FSE (94 000 €).

En 2016, la contribution de la Collectivité Territoriale de Corse aux projets de la Ligue s'est élevée à 355 000 €.

En 2017, la Ligue sollicite un financement à hauteur de **405 000 € sur une dépense subventionnable de 800 000 €** (taux d'intervention de 50,6 %), relevant de 3 différentes directions de la Collectivité Territoriale de Corse. L'augmentation

demandée s'explique par le retrait de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et du Conseil Départemental 2A.

Après instruction par les directions concernées, celles-ci ont déterminé leurs possibilités d'intervention en tenant compte des contraintes budgétaires auxquelles elles sont confrontées :

Action	Direction	Montant sollicité	Montant proposé	Chapitre d'imputation budgétaire	Programme budgétaire
- Aides aux structures	Direction de la Jeunesse, du Sport et des Politiques du Vivre Ensemble (DJSPVE)	110 000 €	110 000 €	933/32/6574	4211 F
- Tournoi Européen des jeunes	DJSPVE	100 000 €	100 000 €	933/32/6574	4211 F
- Scola di l'Eccezenza	DJSPVE	60 000 €	60 000 €	933/32/6574	4211 F
S/TOTAL SPORT	DJSPVE	270 000 €	270 000 €		4211F
- Formation des animateurs	Direction de la formation Professionnelle(DFP)	65 000 €	65 000 €	931/11/6574	4411 F
S/TOTAL FORMATION	DFP	65 000 €	65 000 €		4411F
- Edition outil pédagogique « Scaccanate »	Direction de la Langue Corse (DLC)	10 000 €	10 000 €	932/28/6574	4811F
- Réédition d'un manuel d'échecs bilingue	DLC	8 000 €	8 000 €	932/28/6574	4811F
- Stages d'échecs bilingues	DLC	8 000 €	8 000 €	932/28/6574	4811F
- Enseignement en langue corse (temps scolaire et périscolaire)	DLC	14 000 €	14 000 €	932/28/6574	4811F
- Promotion du bilinguisme dans la communication de la Ligue	DLC	30 000 €	30 000 €	932/28/6574	4811F
S/TOTAL LANGUE CORSE	DLC	70 000 €	70 000 €		4811F
Total		405 000 €	405 000 €		

Compte tenu de la diversité des actions menées et des besoins de la Ligue Corse d'Echecs, celle-ci sollicite l'intervention de plusieurs dispositifs d'aides mis en place par la Collectivité Territoriale de Corse.

Aussi, je vous propose de réunir l'ensemble de ces aides au sein d'une convention cadre annuelle 2017, dans la continuité de celle signée en 2016.

Cette convention constitue ainsi un document unique permettant une meilleure lisibilité des aides accordées par la Collectivité Territoriale de Corse à la Ligue Corse d'Echecs.

Chaque action donnera lieu à la prise d'une convention d'application ou d'un arrêté attributif de subvention, selon le montant de l'aide attribuée, par les directions concernées.

Cependant, il convient de s'interroger sur le niveau et la forme du soutien à apporter à cette association. En effet, si le succès de la ligue ne peut être remis en cause, caractérisé par un accroissement continu de son activité, celui-ci semble reposer de manière trop significative sur la contribution des collectivités locales (principalement la CTC), renforçant ainsi sa dépendance vis à vis des financements publics.

En outre, malgré la caractérisation de la pratique échiquéenne comme activité sportive (compétence de la CTC), le public prioritaire de l'association est essentiellement constitué par les scolaires du 1^{er} degré.

Les établissements accueillant ces élèves ne relèvent pas des compétences de la CTC.

A ce titre, on peut s'interroger sur la faible participation de l'Etat (convention avec le rectorat), des communes ou intercommunalités pour le compte desquelles la ligue intervient massivement.

Je vous propose de bien vouloir délibérer favorablement sur ce rapport.

CONVENTION-CADRE ANNUELLE 2017

Entre

La Collectivité Territoriale de Corse (CTC),
représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,

d'une part,

Et

La Ligue Corse d'Échecs (LCE),
association loi de 1901, n° SIRET 424 135 473 00025, située 2 rue du commandant
L'Herminier 20200 Bastia, représentée par M. Léonard BATTISTI,
agissant en qualité de Président de la Ligue Corse d'Échecs,

d'autre part,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération n° 16/053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/149 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juin 2017 adoptant la présente convention pour l'année 2017 et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à la signer, ainsi que tout acte d'exécution liant la Collectivité Territoriale de Corse et la Ligue Corse d'Échecs,
- VU** les règlements des aides de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT les pièces constitutives des dossiers déposés auprès de la Collectivité Territoriale de Corse,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

Préambule

Considérant que le projet initié et conçu par la Ligue Corse d'Échecs est conforme à son objet statutaire, qui a pour vocation de favoriser, contrôler et diriger la pratique du jeu d'échecs sur tout son territoire, composé des départements de la Corse-du-Sud (2A) et de la Haute-Corse (2B) tel que défini par les services extérieurs du ministère chargé des sports,

Considérant que le projet de l'association répond à un intérêt public local,

Article 1 - Objet de la convention

Par la présente convention, La Ligue Corse d'Échecs s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre son programme d'activité. La présente convention a par ailleurs pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et la Ligue Corse d'Échecs.

Pour 2017, la programmation annuelle de la Ligue Corse d'Échecs est portée en annexe 1 à la présente convention.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2017.

Article 3 - Conditions de détermination du coût de l'action

Le coût total prévisionnel éligible du fonctionnement de l'association sur la durée de la convention est évalué à 800 000 €, conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe 2.

Article 4 - Conditions de détermination de la contribution financière

Pour l'année 2017, le montant global de l'aide s'établit à 405 000 € et représente 50,6 % d'une dépense subventionnable prévisionnelle de 800 000 €.

La subvention 2017 est répartie et imputée respectivement sur les secteurs et programmes suivants :

Action	Direction	Montant sollicité	Montant proposé	Chapitre d'imputation budgétaire	Programme budgétaire
Aides aux structures	Direction de la Jeunesse du Sport et des Politiques du Vivre Ensemble (DJSPVE)	110 000 €	110 000 €	933/32/6574	4211 F
Tournoi Européen des jeunes	DJSPVE	100 000 €	100 000 €	933/32/6574	4211 F
Scola di l'Eccelesenza	DJSPVE	60 000 €	60 000 €	933/32/6574	4211 F
S/TOTAL SPORT	DJSPVE	270 000 €	270 000 €		4211F
Formation des animateurs	Direction de la Formation Professionnelle(DFP)	65 000 €	65 000 €	931/11/6574	4411 F
S/TOTAL FORMATION	DFP	65 000 €	65 000 €		4411F
Edition outil pédagogique « Scaccanate »	Direction de la Langue Corse (DLC)	10 000 €	10 000 €	932/28/6574	4811F
Réédition d'un manuel d'échecs bilingue	DLC	8 000 €	8 000 €	932/28/6574	4811F
Stages d'échecs bilingues	DLC	8 000 €	8 000 €	932/28/6574	4811F
Enseignement en langue corse (temps scolaire et périscolaire)	DLC	14 000 €	14 000 €	932/28/6574	4811F
Promotion du bilinguisme dans la communication de la Ligue	DLC	30 000 €	30 000 €	932/28/6574	4811F
S/TOTAL LANGUE CORSE	DLC	70 000 €	70 000 €		4811F
Total		405 000 €	405 000 €		

Le versement des fonds sera effectué dans la limite des crédits de paiement inscrits aux chapitres et articles susvisés, au compte ouvert :

Association Ligue Corse d'Echecs
BANQUE : BNP PARIBAS
Guichet : BIGUGLIA
N° Compte : 30004 02593 00010093889 43

Le versement de l'aide s'effectuera selon les modalités définies dans chaque convention d'application ou arrêté attributif de subvention, établi par chaque Direction pour la demande de subvention qui la concerne.

Article 5 - Engagements du partenaire

La Collectivité Territoriale de Corse s'engage à soutenir financièrement les objectifs généraux poursuivis par la Ligue Corse d'Echecs dans le cadre de son programme d'activités.

L'association s'engage :

- * à fournir pour chaque opération, un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la présente convention, signé par le Président de la Ligue Corse d'Echecs ou toute autre personne dûment habilitée et qui devra être déposé à la Collectivité Territoriale de Corse dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention précitée a été attribuée, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006.
- * à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel du 8 avril 1999, et à fournir les dits comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) approuvés par l'assemblée générale et certifiés conformes par le Président ou le commissaire aux comptes, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, conformément à la loi n° 93/122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.
- * dans la mesure où elle est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, à transmettre également, à la Collectivité Territoriale de Corse, tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.
- * à communiquer sans délai à la Collectivité Territoriale de Corse copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.
- * à respecter toutes les règles légales qui régissent la vie des organismes subventionnés. A ce titre, elle garantira la destination des fonds indiquée par la CTC

et se tiendra disponible pour fournir, conformément aux dispositions légales et réglementaires, toutes les pièces justifiant le bon emploi des fonds.

La Ligue Corse d'Echecs, bénéficiaire de crédits publics, veillera en particulier à utiliser fidèlement la subvention de la CTC selon les dispositions de la présente convention.

Article 6 - Autres engagements

La Ligue Corse d'Echecs s'engage à citer et à mettre systématiquement en valeur le partenariat financier de la CTC dans tous les documents produits dans le cadre de la convention.

La Ligue Corse d'Echecs s'engage à mentionner le soutien de la CTC dont elle bénéficie au titre de la présente convention sur tous les documents réalisés et diffusés à l'occasion des manifestations qu'elle organise, y compris d'éventuels documents dématérialisés, ainsi que sur tous les supports déployés dans le cadre de la logistique de ces épreuves, en apposant sur ces documents et supports le logotype de la CTC correspondant à sa charte graphique.

Article 7 - Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de la CTC, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La CTC en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Ligue Corse d'Echecs s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues au titre d'une subvention en cas d'absence de justificatifs, d'utilisation de l'aide non conforme à la convention, de refus de se soumettre aux contrôles, d'arrêt de l'activité ou de dissolution de la structure.

Article 8 - Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la CTC a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif portera sur :

- * la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1^{er},
- * l'impact des actions et des interventions, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général,
- * les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Cette évaluation sera conduite par la Collectivité Territoriale de Corse. Elle se déroulera tout au long du déroulement du projet.

Article 9 - Contrôle

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur pièces et éventuellement sur place, peut être réalisé par la CTC dans le cadre du contrôle financier annuel.

La Ligue Corse d'Echecs s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la CTC - ou par une personne habilitée par elle à cet effet - de la réalisation des objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 10 - Condition de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et au contrôle prévu à l'article 10.

Article 11 - Avenant à la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la CTC et la Ligue Corse d'Echecs. La demande de modification de la présente convention est réalisée en forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 12 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs convenus dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure non suivie d'effet.

L'inexécution partielle ou totale de la convention ou la résiliation entraînent pour le bénéficiaire le remboursement de tout ou partie de l'aide versée par la Collectivité Territoriale de Corse au prorata de la dépense subventionnée réalisée, se traduisant par l'émission d'un titre de recette.

Article 13 - Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à AIACCIU, le

Pour La Ligue Corse d'Echecs
Le Président

Pour la Collectivité Territoriale de Corse
Le Président

Leonard BATTESTI

Gilles SIMEONI

ANNEXES

- **BUDGET PREVISIONNEL 2017 DE L'ASSOCIATION**
- **PROJET D'ACTIVITE 2017 DE L'ASSOCIATION**

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION - Document 2
Période concernée du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES PREVISIONNELLES	MONTANTS	PRODUITS PREVISIONNELS	MONTANTS
60 - Achat	43 600	70 - Ventes produits finis, prestations service	205 800
- Achats d'études et de prestations de services (prix tournois, événementiel, imprimerie manuels)	30 000	- Marchandises	
- Achat non stockés de matières et de fournitures		- Prestations de services	55 000
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 500	- Produits des activités annexes	11 300
- Fournitures d'entretien et petit équipement	1 000	- Manifestations	
- Fournitures administratives	600	- Mécénat	70 000
- Autres fournitures	9 500	- Sponsoring	69 500
61 - Services extérieurs	45 000	74 - Subventions d'exploitation	586 300
- Sous-traitance générale	400	Collectivité Territoriale de Corse	405 000
- Locations mobilières et immobilières	42 450	CNDS- Développement du sport	-
- Entretien et réparation		Conseil Général 2B	30 000
- Assurances	1 050	Conseil Général 2A	50 000
- Documentation	500	Commune Bastia- initiation scolaires	27 000
- Divers (frais réunions...)	600	Commune Porto-Vecchio	7 500
62 - Autres services extérieurs	167 100	Autres communes	22 500
- Rémunération intermédiaires et honoraires	16 500	Communauté des Comm. Alta Rocca	5 000
- Publicité, publications	27 500	Communauté de Comm. Sud Corse	20 000
- Déplacements, missions et réceptions	119 000	CUCS CAPA	3 500
- Frais postaux et de télécom	1 600	CUCS/ACSE Bastia	5 800
- Services bancaires	2 500	Rectorat de Corse	10 000
- Divers		75 - Autres produits de gestion courante	7 900
63 - Impôts et taxes	18 160	- Cotisations	3 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	16 000	- Autres	4 900
- Autres impôts et taxes	2 160		
64 - Charge de personnel	511 821	76 - Produits financiers	
Rémunérations du personnel	386 902		
Charges sociales	124 919	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion	400		
66- Charges financières	2 500	79 - Transferts de charges	
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions	11 419	L'Agence de Service et de paiement (ex CNASEA- Emplois aidés)	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	800 000	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	800 000
86 - Emploi des contributions volontaires		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite biens et services		- Prestations en nature	
- Personnels bénévoles		- Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	800 000	TOTAL DES PRODUITS	800 000
Déficit à résorber		Affectation des excédents antérieurs	
TOTAL APRES REPORT		TOTAL APRES REPORT	

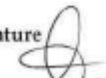
Je soussigné, **BATTESTI Léonard**

Représentant légal de l'association, certifie exactes ces informations.

Fait à Bastia, le 29/01/2017

Nom du Trésorier **MORISON Jean-Claude**

Signature



LEGA COBSA DI SCACCHI
2, rue du Commandant Lherminier
20200 - BASTIA
Tél : 04 95 31 59 15
Siret : 424 135 473 00025

Signature





AXES DE DEVELOPPEMENTS (saison sportive 2016/2017)

LIGUE CORSE DES ECHECS- LEGA CORSA DI SCACCHI

	Formation des cadres (nombre de stages, nombre de stagiaires, nature des formations...)	Détection et perfectionnement des jeunes (nombre de stages, nombre de stagiaires, nature des formations...)	Formation des arbitres, juges, officiels... (nombre de stages, nombre de stagiaires, nature des formations...)	Développement (création de clubs, actions de promotion...)	Filet de haut niveau (pôle, CRE...) (nombre de sportifs concernés, fonctionnement de la structure...)
<p>Programme prévisionnel</p> <p>(cf. programme d'activité 2017) <u>Formation des animateurs fédéraux</u> 1) Formation d'animateur DAFE 1- 22 au 25 juin 2017 Diplôme d'animateur de la Fédération Française des Echecs 1er degré Pré-requis : être licencié A, avoir plus de 18 ans. Lieu : Non défini. Merci aux présidents de nous prévenir s'ils souhaitent accueillir la formation. Date : 22 au 25 juin 2017- 4 jours Nombre de stagiaires : 14 Il confère le titre d'animateur de la Fédération Française des Echecs et autorise son titulaire</p>	<p>(cf. programme d'activité 2017) 2017) 1) Entraînements et hebdomadaires dans les clubs de l'île. 19 entraîneurs, 800 enfants, 80 h d'enseignements dispensés/sem sur l'ensemble du territoire Chaque semaine, pas moins de 80 h d'enseignement au jeu d'échecs sont dispensés, dans les différents clubs de l'île, par les formateurs salariés ou bénévoles de la ligue. De septembre 2016 à juin 2017, des cours ont lieu à Ajaccio, Aïta, Bastia,</p>	<p>(cf. programme d'activité 2017) 1) Stage de formation continue à Ajaccio – 17 et 18 juin 2017 Nombre de stagiaires : 10 – 16. Chaque arbitre titré doit suivre cette formation continue (à défaut d'un autre stage de niveau supérieur ou équivalent ou de l'obtention d'un titre d'Arbitre Fédéral) tous les 4 ans. S'il n'a pas suivi de stage à l'issue de la saison sportive du terme des 4 ans, il deviendra un Arbitre Inactif, n'ayant plus le droit d'exercer. A ussittôt le stage</p>	<p>1) Développement des structures existantes des clubs à Biguglia (Corsica Chess Club), Isula Rossa (Baïagna Chess club), Travu (Echecs Club du Fiumorbu), Purtechju, Aïta (Echecs Club ajaccien), Santa Lucia di Portiveddu, Sotta, Murataddu, San Gavinu di Cartri – Gialla (Scacchiera Liu Pazu-Portivechju).</p> <p>2) Stratégie de communication</p> <p>Bilinguisme : La Ligue s'est engagée à arrêter une stratégie de communication qui vise à la fois les partenaires publics</p>	<p>(cf. programme d'activité 2017) Scola di l' Eccellenza – Ecole de l' Excellence 2016/2017 L' école de l' excellence est composée d'un Pôle de détection, d'un pôle d' excellence et d'un pôle complémentaire. <u>Pôle de détection</u> Ce pôle concerne une quarantaine de jeunes enfants. C'est un élément essentiel du dispositif. Travail sur le terrain des différents animateurs de la Ligue qui sont au contact de la masse : Ce pôle de détection est composé de 3 ou 4 enfants de moins de 10 ans dans la plus part des clubs, avec un travail en groupe de 2h par semaine (en</p>	

<p>à exercer des fonctions d'animation au sein des clubs, des établissements scolaires, des écoles d'échecs, des associations, des MJC... Il est obligatoire pour ceux ou celles qui veulent pratiquer l'animation d'échecs en étant régulièrement rémunéré</p> <p>Stage d'une durée de 42 heures réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 jours complets + 1/2 journée de stage, soit 28 heures. - une demi-journée d'examen écrit et oral, soit 4 heures. - un stage pratique de 10 heures à réaliser auprès d'un club ayant le label Formateur de la FFE ou d'une association conventionnée avec la FFE. - n'est pas comptabilisée ici la rédaction du mémoire à réaliser dans les 2 mois après le stage. <p>21 Formation DFFFE 1er degré - 26 au 30 Juin 2017</p> <p>Diplôme d'entraîneur Fédéral Pré-requis : être licencié A, avoir plus de 18 ans. Avoir acquiescé les droits d'inscription et déposer un dossier d'inscription comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un C.V., - une lettre de motivation, - et le projet pédagogique du candidat. <p>Lieu : Bastia.</p> <p>Date : 26 au 30 Juin 2017- 35 h (5 jours)</p> <p>Il confère le titre d'entraîneur</p>	<p>Bignifia, Borgu, Calki, Julia Rosa, Corti, Fullini, Ghisuraccia, Muratelli, Portvetchiu, Ponte-Laccia, Prunelli di Fiumorbu San Fiurenzu, San Gavinu di Carlini, Santa Lucia di Portvetchiu, Travu.</p> <p>21 Autres stages collectifs (cf. programme d'activité 2017)</p> <p>32 stages programmés par 16 entraîneurs (83 journées sur l'ensemble du territoire pour une participation de 4000 jeunes)</p> <p>En complément des hebdomadaires dispensés dans les différents clubs de l'île, de nombreux stages gratuits sont proposés aux jeunes joueurs pendant les vacances scolaires. 32 stages et préparations programmés par la ligue pour les clubs durant cette saison 2016/2017.</p>	<p>de FC Effectué l'arbitre Inactif devient actif</p> <p>21 Stage d'Arbitre Fédéral 4 et d'Arbitre Jeune à Bastia-20 et 21 mai 2017</p> <p>Nombre de stagiaires attendus : 14.</p> <p>Ce stage A1, d'une durée de 16 heures (12 jours), est essentiellement axé sur l'enseignement des règles du jeu, compétences jeunes et adultes, individuelles et par équipe et techniques organisationnelles. Un séminaire de Formation continue pourra être couplé avec ce stage, aux conditions qu'il y ait deux formateurs et deux salles distinctes.</p> <p>A terme, cette formation offrira la possibilité au club de gérer de manière « autonome » les tournois les plus importants, sans solliciter systématiquement des arbitres extérieurs, et faciliterait dans le même temps l'obtention, de la part des candidats au titre de arbitre, des attestations de stage et pratiques.</p>	<p>ou privé, les collaborateurs, les clubs, les licenciés et le grand public. Cette stratégie se traduit par un plan de communication globale ayant pour but le développement de la langue corse au sein de l'association à travers les supports et outils portant cette communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - site web qui assure une information bilingue régulière consacrée aux différents événements organisés tout au long de la saison, et fait l'objet d'une actualisation permanente, en fonction de l'évolution de l'actualité, - traitement de l'actualité plus diversifiée et plus interactif via les réseaux sociaux Facebook, ou Twitter, - support papiers (flyers, affiches et dépliants bilingues). La communication via des flyers bilingues, des affiches nous permet d'atteindre un large public et de mobiliser en particulier les joueurs des clubs mais aussi les accompagnants et les scolaires. - Publier et diffuser gratuitement un manuel d'échecs bilingue pour 2017. - Publier 10 numéros 	<p>plus de leurs cours habituels au club).</p> <p>Rôle complémentaire :</p> <p>Cela concerne 30 jeunes ayant un bon niveau mais ne faisant pas partie du « pôle d'excellence ».</p> <p>L'idée est de donner un entraînement à ces jeunes afin de maintenir un bon niveau. Ces jeunes sont en 2 groupes de niveaux.</p> <p>L'entraînement régulier se fait en groupe restreint avec certains entraîneurs de la ligue.</p> <p>Ce « pôle complémentaire » permet justement d'élever le niveau des joueurs, plus jeunes, du « pôle d'excellence ».</p> <p>Pôle de compétition :</p> <p>Public du « pôle d'excellence » : 12 jeunes de moins de 12 ans (petit poussin, poussin et pupille). Cela concerne des enfants capables d'être formés pour être champion de France (ou sur le podium).</p> <p>Le cœur du dispositif : 4 entraîneurs mis à disposition. L'entraînement en groupe en raison de 2h par semaine et d'entraînement en tête à tête entre 2h et 4h par semaine. Ces entraînements sont complétés par des stages de haut niveau. Ces stages permettent de préparer les tournois à venir (championnat de France ...). Par ailleurs, les stages en immersion du « pôle d'excellence »</p>
--	--	--	---	---

	<p>de Clubs (DEFFE 1er degré) et autorise son titulaire à exercer des fonctions d'entraîneur au sein des clubs.</p> <p>Nombre de stagiaires : 12</p> <p>Chaque stagiaire devra suivre un stage de formation DEFFE 1er degré d'une durée de 35 heures et valider tous les modules du stage. Le parcours sera décomposé en 28 heures de stage en présentiel et 7 heures par visio- conférence.</p> <p>A l'issue de cette formation, le candidat devra effectuer un stage pratique d'une durée de 20h (10 heures d'entraînement individuel + 10 heures d'entraînement collectif) auprès d'un club formateur reconnu par la FFE ou d'un titulaire du DEFFE 3e degré qui pourra s'étaler sur une période de 3 mois. A l'issue de ce stage, une attestation de stage pratique sera envoyée par le tuteur du stagiaire à la Direction Nationale de l'Entraînement (DNE), accompagnée d'un avis favorable ou défavorable.</p> <p>3) Formation continue des formateurs salariés et vacataires de la ligue</p> <p>La formation destinée à un groupe d'une quinzaine de stagiaire permet un suivi individualisé.</p> <p>Cette formation à la fois collective et individualisée doit</p>			<p>bilingues du mensuels Scacane d'Ifuze généralement à 7 000 exemplaires à l'ensemble des jeunes bénéficiant d'une heure d'enseignement des échecs dans le temps scolaire.</p> <p>- Organiser, des stages perfectionnement aux échecs auprès des jeunes et enseigner les échecs en langue corse dans certaines classes bilingues</p> <p>Lieu : Cas di l'Scacchi de Bastia - 2, rue du Commandant Lherminier - l' Scacchi Ajaccio, caserne Grossetti, place Miot</p> <p>Public : de 7 à 77 ans. Da u scolaru à a barba bianca ;)</p> <p>Horaires : de 14h-17h, du lundi au vendredi du 20 au 24 février et du 27 février au 3 mars 2017 à Ajaccio</p> <p>du 17 au 21 avril 2017 à Ajaccio</p> <p>du 13 au 31 juillet 2017 à Bastia</p> <p>du 26 au 30 décembre 2017 à Bastia</p> <p>Solidarités :</p> <p>organisations de tournois caritatifs à dates fixes, pour des publics dits prioritaires : malades hospitalisés,</p>	<p>completé parfois par le « pôle de détention » et le « pôle complémentaire » ont aussi pour dessein de renforcer l'esprit d'équipe et la bonne ambiance dans le groupe.</p> <p>Stages de haut niveau en immersion</p> <p>2 stages prévus :</p> <p>1) Stage à Savaghju</p> <p>Lieu : Centre PEP de Savaghju (Vivarju)</p> <p>Dates : Du 1 au 4 mars 2017</p> <p>Stagiaires : Le pôle d'excellence et une partie du pôle complémentaire, soit 25 jeunes sélectionnés, en pension complète. Les enfants sont répartis en 3 groupes de niveau lors des leçons d'échecs.</p> <p>2) Stage à Puntichju</p> <p>Lieu : Hôel Marina Viva de Puntichju</p> <p>Dates : 2 au 8 juillet 2017</p> <p>Stagiaires : Le pôle d'excellence et une partie du pôle complémentaire, soit 25 jeunes sélectionnés dans le cadre du 3e Open International de Puntichju avec prise en charge en pension complète. Les enfants sont répartis en 3 groupes de niveau lors des leçons d'échecs.</p> <p>Participation aux Opens Internationaux hors de Corse</p>
--	--	--	--	--	--

<p>permettre de consolider et d'affiner la pratique de l'observation, du conseil et de la conception et de l'animation de stages et d'entraînement de haut niveau mais aussi de développer des outils pédagogiques et méthodologique afin de promouvoir l'activité échecs.</p> <p>La formation s'échelonne sur toute l'année civile. Elle s'organise autour de 2 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parcours commun aux salariés d'environ 410 h de formation. Les modules ont lieu pendant les vacances scolaires et certains week end. - Des parcours individualisés et un suivi personnalisé pour chaque salarié sur les régions d'Alacchi, Bastia, Corte, Travo, qui inclue environ 14 journées complètes de travail par salarié (40 h) en formation du soir ou en fin de semaine. <p>Le nombre d'heure de stage par salarié est de 450 heures en formation collective + 40 heures de formation individualisée)</p>			<p>personnes handicapées (Télithon, La Marie Do, Resto du Coeur, Rotary Club, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la pratique des échecs auprès des jeunes issus des quartiers défavorisés, dans le cadre du projet « Tous aux échecs », avec l'aide de partenaires privés. Par le biais de ce dispositif, la Ligue favorise l'intégration du jeu d'échecs dans des établissements spécifiques tels que les internats d'excellence (Corti), l'école de la deuxième chance (Bastia). 	<p>Les tournois hors de Corse sont nécessaires quant à la progression des jeunes du « pôle d'excellence ». L'élite des jeunes joueurs corse doivent se confronter à d'autres joueurs, à d'autres styles de jeu. Jouer dans un cadre purement sportif, hors de la présence des parents afin de créer une cohésion et un esprit d'équipe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 31e Open International de Cannes – Festival des Jeux Lieu : Cannes Date : 20 février au 27 février 2017 Cadre : 31^e Open International de Cannes. Délégation du « pôle d'excellence » (12 jeunes et 3 entraîneurs) - Championnat de France des Jeunes 2017 Lieu : Belfort (France Comté) Date : 16 au 23 avril 2017 Cadre : Championnat de France des Jeunes. Déplacement de la délégation Corse dont le « pôle de compétition ».
---	--	--	--	---